



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carburants

Question au Gouvernement n° 3170

Texte de la question

PRIX DE L'ÉNERGIE

M. le président. La parole est à M. Martial Saddier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Martial Saddier. Ma question s'adresse à M. Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État à la consommation. (*" Ah ! " sur les bancs du groupe SRC.*)

La semaine dernière, le Premier ministre a annoncé plusieurs mesures destinées à limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur le budget des Français : gaz, électricité et carburants ont ainsi retenu toute l'attention des pouvoirs publics. Confronté à un contexte international très difficile, le Gouvernement se devait de prendre des décisions en la matière, et je me réjouis qu'il l'ait fait.

Après avoir décidé de geler les tarifs du gaz et d'encadrer la hausse des prix de l'électricité, vous avez tenu hier avec Christine Lagarde et Éric Besson une réunion rassemblant les professionnels du pétrole. Je salue cette initiative.

En effet, depuis août 2010, le prix du pétrole a augmenté de 75 %, et les prix de l'essence ne cessent, jour après jour, de grimper. Ces hausses amputent le pouvoir d'achat des Français, notamment ceux qui sont contraints de prendre chaque jour leur voiture pour se rendre au travail.

À la suite de cette réunion, les pétroliers français ont accepté de participer à la revalorisation du barème forfaitaire kilométrique. Les acteurs de la production, du raffinage et de la distribution du pétrole en France contribueront pour 115 millions d'euros à la limitation du poids des cours du brut sur la consommation.

Monsieur le secrétaire d'État, ces mesures annoncées arrivent au bon moment pour les Français : dans quelles circonstances pourront-elles être appliquées ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation.

M. Frédéric Lefebvre, *secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation.* Monsieur le député, vous avez à juste titre rappelé les décisions prises à l'initiative du Premier ministre, ainsi que la réunion que Christine Lagarde, Éric Besson et moi-même avons tenue avec les professionnels.

Vous avez décrit dans le détail les mesures annoncées et je n'y reviendrai pas, sauf pour vous assurer à nouveau - la mesure relative au barème kilométrique en témoigne - que toutes nos décisions sont tournées vers la France qui travaille, vers la France qui roule, la France de ces cinq millions de salariés, de ces 600 000 commerçants et artisans, de ces 500 000 membres de professions libérales qui subissent plus que les autres la hausse des prix du carburant.

Par ailleurs, les mesures que nous avons prises pour faire respecter la transparence et pour faire jouer la concurrence portent leurs fruits. Depuis le 9 mars, 800 000 de nos compatriotes, contre 380 000 le mois précédent, ont consulté le site mis en place par le Gouvernement pour les informer des différences de prix entre stations. Des écarts de 15 centimes sont parfois constatés entre des stations éloignées de quelques kilomètres seulement. Les Français ont compris qu'il fallait faire jouer la concurrence.

Une nouvelle fois, il y a ceux qui critiquent en permanence et ceux qui agissent et essaient d'apporter des solutions. J'ose espérer que, sur ces bancs, souffle un peu de l'esprit de Voltaire (*Vives exclamations et rires sur les bancs du groupe SRC*), afin que nous soyons plus tolérants. Voltaire écrivait ainsi dans *Zadig* : " Il n'y a point

de mal dont il ne naisse un bien." Que l'on parle de Voltaire est un bien, dont certains devraient s'inspirer.
(*Même mouvement.*)

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3170

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 avril 2011